



L'accès aux soins de santé pour les demandeurs d'asile et réfugiés

Janet Cleveland

Équipe de recherche et d'intervention transculturelles

Anna Kucko

PRAIDA

CSSS de la Montagne

Plan de la présentation

- Catégories de personnes éligibles au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
- Couverture des soins de santé pour les détenteurs de certificat PFSI (demandeurs d'asile et réfugiés réinstallés)
 - PFSI (couverture fédérale)
 - Au Québec: effet combiné de la couverture fédérale et provinciale
- Processus de réclamation
 - Vérification de statut
 - Renouvellement du PFSI

Réfugiés et demandeurs d'asile

- Réfugié sélectionné à l'étranger: résident permanent
 - Réfugié pris en charge par l'État
 - Réfugié parrainé par le secteur privé

- Demandeur d'asile
 - En danger dans son pays en raison de son ethnicité, sa religion, ses opinions politiques, son orientation sexuelle, son genre, etc.
 - Arrive sans autorisation, souvent avec des faux documents
 - Droit de demeurer au Canada pendant la procédure de détermination du statut de réfugié (statut légal)
 - Ne doit pas être pénalisé pour l'entrée non-autorisée

Parcours du demandeur d'asile

- Demande de statut de réfugié
- Audience : Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- Si refusé par la CISR:
 - Appel (CISR) ou révision judiciaire (Cour fédérale)
 - Suspend le renvoi
- Si l'appel est refusé:
 - Date fixée pour le renvoi (ordonnance exécutoire)
 - Conserve son statut légal jusqu'à la date fixée pour le renvoi
 - Conserve le droit aux soins de santé et à l'aide sociale
- Autres démarches: pas des appels
 - Ex.: Demande pour motifs humanitaires
- Après la date fixée pour le renvoi: perte du statut légal
- Cas particulier: Suspension de renvois (pays moratoires)

Cas particulier: Pays d'origine désignés (POD)

- Depuis le 15 décembre 2012: le Ministre fédéral de l'immigration peut 'désigner' un pays
 - Présumés généralement sécuritaires
- Processus accéléré, pas de droit d'appel
- PFSI: Couverture très limitée
 - Mais seulement si la demande d'asile a été déposée APRÈS le 15 décembre 2012
- À date: 37 pays (Mexique, la plupart des pays européens)
 - Liste <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme-surs.asp>

Accès aux soins: demandeurs d'asile au Québec

Survол

- Au Québec, les demandeurs d'asile ont droit à presque :
 - les mêmes services médicaux, diagnostiques et hospitaliers
 - les mêmes médicamentsque les détenteurs de la carte RAMQ
- Au Québec, le terme 'demandeurs d'asile' inclut :
 - Les DA en attente d'audience
 - Les DA refusés pendant la procédure d'appel
 - Les DA refusés qui ont épuisé tous les recours en appel, tant qu'ils ne sont pas sujets à une ordonnance de renvoi exécutoire
 - Les demandeurs d'asile provenant de Pays d'origine désignés
- Tous les demandeurs d'asile ont droit aux mêmes soins, peu importe la catégorie de couverture PFSI
 - Seule différence: facturation

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

- Depuis le 30 juin 2012: 3 catégories principales de couverture PFSI
 - Couverture élargie des soins de santé
 - Couverture soins de santé
 - Couverture santé et sécurité publiques
- PFSI géré par Medavie Croix Bleue pour le gouvernement fédéral (Citoyenneté et Immigration Canada)
- Au Québec: la plupart des soins qui ne sont plus couverts par le fédéral sont couverts par Québec

PFSI: Couverture élargie des soins de santé

- Qui?
 - Réfugiés pris en charge par l'État
 - Victimes de la traite des personnes
- Qu'est-ce qui est couvert par le fédéral (Medavie Croix-Bleue)?
 - Premier 12 mois
 - Même couverture qu'avant les coupures
 - Tous les soins médicaux et test diagnostiques (ou presque)
 - Tous les médicaments
 - Soins dentaires et oculaires de base
 - Soins complémentaires (avec autorisation), ex.: psychothérapie, physiothérapie
- Au Québec
 - Carte RAMQ dès l'arrivée pour réfugiés sélectionnés à l'étranger (pris en charge par l'État + parrainés par le secteur privé)
 - Pas d'accès à l'aide sociale pour 12 premiers mois

PFSI: Couverture Soins de Santé

- Qui?
 - Réfugiés parrainés par le secteur privé
 - Demandeurs d'asile *sauf* ceux de Pays d'origine désignés
 - Demandeurs refusés: jusqu'au rejet définitif de l'appel
- Qu'est-ce qui est couvert par le fédéral (Medavie Croix-Bleue)?
 - Tous les soins médicaux, diagnostiques et hospitaliers
 - *Sauf* les chirurgies facultatives, la stérilisation, la réadaptation, les soins à domicile, les soins de longue durée
 - Aucune couverture des médicaments ou vaccins *sauf pour*
 - 35 maladies contagieuses (risque pour la santé publique)
 - Ex. tuberculose, VIH-SIDA, ITS, rougeole...
 - Psychose posant un risque pour autrui (risque pour la sécurité publique)
 - Hospitalisation: montant forfaitaire par jour
 - Aucune couverture des soins donnés par des non-médecins: soins dentaires, psychothérapie, physio, etc.

PFSI: Couverture Santé et Sécurité Publiques

- Qui?
 - Demandeurs d'asile de Pays d'origine désignés ayant fait une demande d'asile après le 15 décembre 2012
 - Demandeurs refusés – après le rejet définitif (appels épuisés) jusqu'à la date fixée pour le renvoi
- Qu'est-ce qui est couvert par le fédéral (Medavie Croix-Bleue)?
 - Aucune couverture des soins médicaux, ni des médicaments ou vaccins

sauf pour

- 35 maladies contagieuses (risque pour la santé publique)
- Psychose posant un risque pour autrui (risque pour la sécurité publique)

PFSI: Couverture Santé et Sécurité Publiques

Élargissement de la couverture depuis juin 2013

- Certains tests de laboratoire: remboursables sans diagnostic
 - Ex.: formule sanguine complète, culture de VIH
- Dans la plupart des cas (v. appendice A), Medavie Croix Bleue rembourse:
 - les visites initiales à l'hôpital ou en clinique ET
 - les tests diagnostiques (imagerie, laboratoire, radiographies, etc.)nécessaires afin de confirmer ou exclure la présence d'une maladie posant un risque pour la santé/sécurité publiques
 - Si le médecin conclut qu'il ne s'agit pas d'une maladie posant un risque pour la santé/sécurité publiques, les soins subséquents ne sont pas couverts

PFSI Santé-Sécurité Publiques (suite)

- Maladies considérées comme posant un risque pour la santé ou la sécurité publiques (soins remboursables par Medavie Croix Bleue)

<https://www.medavie.bluecross.ca/cs/BlobServer?blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadername2=MDT-Type&blobkey=id&blobwhere=1187212811079&blobheader=application%2Fpdf>

*** Notez la liste des tests diagnostics remboursables sans diagnostic (note 22)

- Annexe A: Maladies pour lesquelles le processus diagnostique (consultation initiale et tests diagnostiques) sont remboursables par Medavie Croix Bleue

<https://www.medavie.bluecross.ca/cs/BlobServer?blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadername2=MDT-Type&blobkey=id&blobwhere=1187212811103&blobheader=application%2Fpdf>

*** Notez que cette liste est très large

Québec: accès aux soins - résumé

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2013/info005-3.pdf>

- Tous les demandeurs d'asile ont droit à une couverture des soins presque identique à celle des détenteurs de la carte RAMQ
 - Sauf: traitements de fertilité
- Soins de réadaptation et soins à domicile
 - Selon l'état clinique, déterminé par le médecin traitant
- Santé mentale
 - Psychiatre = médecin (couvert)
 - Soins psychologiques: guichet d'accès aux soins de santé mentale (CSSS)
- Hébergement: droit à l'exonération de la contribution

Québec: accès aux soins – résumé (suite)

- Médicaments: même couverture que les détenteurs de carte RAMQ (et mêmes limites, ex., médicaments d'exception)
 - Prestataires d'aide sociale: même couverture
 - Non-prestataires de l'aide sociale: régime public d'assurance médicaments (à moins d'être inscrit à un régime privé)
 - Prime annuelle et co-paiement
 - Plus: Médicaments et vaccins pour maladies de santé-sécurité publiques (entièrement remboursés par Medavie)
- Aucune couverture pour les soins dentaires (même les enfants et les assistés sociaux)
- Aucune couverture pour les examens de la vue

Québec: Facturation

- Principe: Si ce n'est pas payé par le fédéral, le Québec paiera
 - Sauf soins inadmissibles: traitements de fertilité, chirurgies facultatives et certains soins par des non-médecins
- PFSI Soins de santé
 - Soumettre d'abord à Medavie Croix Bleue (MCB)
 - Facturer le Québec seulement en cas de refus
 - RAMQ: contraception, stérilisation
 - Établissement: soins de réadaptation, soins à domicile
- PFSI Santé et Sécurité Publiques
 - MCB pour les maladies de santé-sécurité publiques
 - Incluant la consultation initiale et les tests diagnostiques nécessaires pour vérifier s'il s'agit ou non d'une maladie posant un risque pour la santé-sécurité publiques
 - RAMQ ou l'établissement (directement): toutes les autres maladies

Québec: facturation (suite)

- Les demandeurs d'asile avec un certificat PFSI valide ne doivent pas être facturés

<http://www.cmq.org/fr/medias/profil/commun/AProposOrdre/Infolettres/~media/Files/Autres/Lettre2-Programme-sante-interimaire.pdf?61320>

- Les demandeurs d'asile qui paient des frais ne peuvent pas obtenir de remboursement
 - Seuls les fournisseurs de service peuvent être remboursés, pas les patients
- Problème: lorsque le certificat PFSI est expiré

Prestataires de l'aide sociale

Demandeurs d'asile et enfants nés hors du Canada

- *Couvert (aux mêmes conditions que les autres prestataires)*
 - Médicaments
 - Prothèses (autres que les prothèses dentaires), appareils de mobilité, lunettes ou lentilles cornéennes (après 6 mois), etc.
- *Pas couverts*
 - Examen de la vue
 - Soins et prothèses dentaires
 - Transport ambulancier

Enfants nés au Canada

- Admissibles à toutes les prestations spéciales reliées à la santé (comme tout autre citoyen prestataire de l'aide sociale)

Soins périnataux – demandeurs d’asile

- Grossesse et accouchement
 - Mêmes soins que les détenteurs de la carte RAMQ
- Nouveaux-nés (si la mère est demandeur d’asile)
 - Citoyenneté: automatique
 - Mêmes soins que les bébés dont la mère a la carte RAMQ
 - Tout est couvert
 - Procédure pour obtenir une carte RAMQ: comme les autres
 - Hôpital donne un certificat de naissance
 - Formulaire envoyé au Directeur de l’état civil

NB Le fait que le bébé soit un citoyen canadien ne signifie pas que les parents ont le droit de rester au Canada – c’est un enjeu distinct

Preuve d'éligibilité au PFSI: documents

- Document du demandeur d'asile OU Certificat d'admissibilité du PFSI Ne pas confondre:
 - Date d'expiration du document
 - Date d'expiration de la couverture PFSI
 - Vérifier aussi le certificat de prolongation
- Pour savoir si la couverture PFSI est valide
 - Vérifier avec Medavie Croix Bleue – en ligne ou par téléphone

Document du demandeur d'asile

CANADA

DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE

LE PRESENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMEE EST UNE DEMANDEUR D'ASILE AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES REFUGIES.

EN VERTU DU PARAGRAPHE 100(1) DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES REFUGIES, LA DEMANDE D'ASILE A ETE JUGEE RECEVABLE POUR FIN DE DECISION PAR LA SECTION DE LA PROTECTION DES REFUGIES.

PAR CONSEQUENT, EN VERTU DU PARAGRAPHE 100(3), LA DEMANDE D'ASILE EST DEFERE A LA SECTION DE LA PROTECTION DES REFUGIES DE LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE REFUGIE.

EN DATE DU 15 NOV 2011, LA PERSONNE SUSNOMMEE EST ADMISSIBLE A LA PROTECTION EN MATIERE DE SOINS DE SANTE OFFRTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEDERAL DE SANTE INTERIMAIRES (PFSI). CETTE PROTECTION PEUT CESSER SANS PREAVIS SI LE STATUT D'IMMIGRATION DE L'INDIVIDU OU SA SITUATION FINANCIERE CHANGE. PAR CONSEQUENT, LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTE DOIVENT VERIFIER AUPRES DE L'ADMINISTRATEUR DU PFSI L'ADMISIBILITE DE LA PERSONNE AVANT DE LUI PRENDRE DES SOINS DE SANTE.

JE, SOUSCRIS(E):

- DECLARE AVOIR BESOIN DE SOINS DE SANTE. J'INFORMERAI IMMEDIATEMENT CIC DE TOUT CHANGEMENT QUANT A MON STATUT D'IMMIGRATION OU A MA SITUATION FINANCIERE, OU SI JE DEVIENS ADMISSIBLE A UN AUTRE REGIME D'ASSURANCE-SANTE;
- COMPRENDS QU'IL M'INCOMBE DE RENOUVELER CETTE PROTECTION AVANT LE 15 NOV 2016 ET CHAQUE ANNEE PAR LA SUITE, S'IL Y A LIEU;
- COMPRENDS QUE MES RENDREMENTS DE SANTE MEDICALE ET PERSONNELLE SERONT COMMUNIQUES A CIC, A L'ADMINISTRATEUR DU PFSI ET AUX TIERCES PARTIES APPROPRIEES AUX FINS DE L'ADMINISTRATION DU PFSI, ET QUE MES RENDREMENTS PERSONNELS POURRAIENT ETRE COMMUNIQUES A D'AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES OU TERTIERS PARTIES EN CONFORMITE AVEC LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENDREMENTS PERSONNELS ET DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES REFUGIES.

LES ENFANTS D'AGE SCOLAIRE N'ONT PAS BESOIN D'UNE AUTORISATION D'ETUDE POUR FREQUENTER UNE ECOLE PRIMAIRE OU SECONDAIRE.

NON VALIDE POUR VOYAGE

NON, LIEN DE PARENTE ET SIGNATURE DE L'ADULTE ACCOMPAGNANT

SIGNATURE DE L'INTERESSE(E) ARGENT EN MAIN

THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA

IMMIGRATION

BB117 319 856

NO. DE DOCUMENT# REIMPRESSION

TEST		EXEMPLAIRE	
BIRTH DATE - DATE DE NAISSANCE		SEX - SEXE	
01 JAN 1970		MALE	
COUNTRY OF BIRTH - PAYS DE NAISSANCE	COUNTRY OF CITIZENSHIP - CITOYEN DE		
LIECHTEN	ARAB EMI		
DEF FILE NO. - N° DE REF. DU BUREAU	CLIENT ID - ID DU CLIENT		
210400000000	5231 - 8649	← ID du client	
DATE SIGNED - SIGNE LE	VALID UNTIL - DATE D'EXPIRATION	EXT. NO. - CODE PROGRAM	
15 NOV 2011	15 NOV 2016		← Date d'expiration de DDDA

← Date d'emission

← Date d'expiration de la protection du PFSI



Certificat d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire

Citizenship and Immigration Canada / Citoyenneté et Immigration Canada

PROTECTED WHEN COMPLETED - PROTÉGÉ UNE FOIS REMPLI - B

CANADA IMMIGRATION

BB144 141 270
G100690667

PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTERIMAIRES
CERTIFICAT D'ADMISSIBILITÉ

**** NON VALIDE POUR FINS ****
**** D'ADMISSION AU CANADA ****
*** NE CONFÈRE AUCUN STATUT ***

TITulaire		EXEMPLAIRE	
BIRTH DATE / DATE DE NAISSANCE	SEX / SEXE		
01 JAN 1970	MALE		
COUNTRY OF BIRTH / PAYS DE NAISSANCE	COUNTRY OF CITIZENSHIP / CITOYENNE		
LECHTEN	FRANÇE		
OFF. FILE NO. / NO. DE FICH. DU BUREAU	CLIENT ID. / ID DU CLIENT		
2104000000000	5231 - 0649		
DATE ISSUED / DATE DE	VALID UNTIL / DATE D'EXPIRATION EST. NO. / CODE PROGRAM		
13 NOV 2011			

REMARKS / REMARQUES

EN DATE DU 15 NOV 2011, LA PERSONNE SUSNOMMÉE EST ADMISSIBLE À LA PROTECTION EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ OFFERTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE SANTÉ INTERIMAIRES (PFSI). CETTE PROTECTION PEUT CESSER SANS PRÉAVIS SI LE STATUT D'IMMIGRATION DE L'INDIVIDU OU SA SITUATION FINANCIÈRE CHANGE. PAR CONSÉQUENT, LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ DOIVENT VÉRIFIER AUPRÈS DE L'ADMINISTRATEUR DU PFSI L'ADMISSIBILITÉ DE LA PERSONNE AVANT DE LUI PRODIGER DES SOINS DE SANTÉ.

JE, SOUSSIGNÉ(E):

- DÉCLARE QUE J'AI BESOIN DE SOINS DE SANTÉ. J'INFORMERAI IMMÉDIATEMENT CIC DE TOUT CHANGEMENT QUANT À MON STATUT D'IMMIGRATION OU À MA SITUATION FINANCIÈRE, OU SI JE DEVIENS ADMISSIBLE À UN AUTRE RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ;
- COMPRENDS QU'IL M'INCOMBE DE RENOUEVER CETTE PROTECTION AVANT LE 15 NOV 2012
- ET CHAQUE ANNÉE PAR LA SUITE, S'IL Y A LIEU;
- COMPRENDS QUE MES RENSEIGNEMENTS DE NATURE MÉDICALE ET PERSONNELLE SERONT COMMUNIQUÉS À CIC, À L'ADMINISTRATEUR DU PFSI ET AUX TIÈRES PARTIES APPROPRIÉES AUX FINS DE L'ADMINISTRATION DU PFSI, ET QUE MES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS POURRAIENT ÊTRE COMMUNIQUÉS À D'AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES OU TIÈRES PARTIES EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS.

SIGNATURE DU TITULAIRE

SIGNATURE DE J. [REDACTED]

Canada

THIS DOCUMENT IS THE PROPERTY OF THE GOVERNMENT OF CANADA
LE PRÉSENT DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

999 144 018 (PAC) 0

15 NOV 2011

Labels on the right side of the form:

- ID du client
- Date d'expiration – vide
- Date d'emission
- Date d'expiration de la protection du PFSI

Le Certificat de prolongation



Citoyenneté et
Immigration Canada

CIC Montréal
Service Intérieur
1010, rue St-Antoine O.
Montréal QC H3C 1B2

Citizenship and
Immigration Canada

CIC Montreal
Inland Services
1010, St. Antoine street W.
Montreal QC H3C 1B2

2710 (Montréal)

ID : _____
Date : 2 0 1 1 2 | 0 5 | 0 7

H 3 | N | 1 | A | 4

Prolongation de votre protection dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Madame / Monsieur,

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a examiné votre demande de prolongation de la protection dans le cadre du PFSI. Nous sommes heureux de vous informer que votre protection a été prolongée selon les modalités suivantes :

Votre protection a été prolongée pour la période suivante :

Du : 2 0 1 1 2 | 0 4 | 0 3

Au : 2 0 1 1 3 | 0 4 | 0 3

Puisque votre protection a été prolongée par voie électronique, vous ne recevrez aucun nouveau document imprimé.

Vous pouvez continuer de présenter votre document d'admissibilité au PFSI actuel (Document du demandeur d'asile/DDA ou Certificat d'admissibilité au PFSI) aux fournisseurs de soins de santé.

Vous trouverez ci-joint votre nouveau Certificat d'admissibilité au PFSI (CAPFSI), qui confirme le prolongement de votre protection.

Lisez-le attentivement et signez-le à la ligne « Signature du titulaire ».

Ce certificat n'est pas valide s'il n'est pas signé.

RAPPELS IMPORTANTS

- ✓ Votre document d'admissibilité au PFSI est un document important qui prouve aux fournisseurs de soins de santé (médecins, hôpitaux, pharmacies) que vous pourriez bénéficier d'une protection. Vous devez donc en prendre grand soin.
- ✓ Votre protection pourrait être annulée sans préavis, entre autres si votre statut d'immigrant ou votre situation financière devait changer.
- ✓ À chaque visite médicale, votre fournisseur de soins de santé doit confirmer que vous êtes admissible à la protection du PFSI auprès de Croix Bleue Medavie avant de procéder à tout soin.
- ✓ C'est à vous qu'il incombe de renouveler votre protection (et non le document) avant qu'elle expire, et chaque année par la suite, une fois qu'elle vous a été accordée.
- ✓ Vous pouvez vérifier votre admissibilité au PFSI et la date d'expiration de votre protection en appelant au Télécentre de CIC, au 1 888 242-2100.

Pour plus de renseignements, veuillez lire attentivement le Feuillelet d'information pour les bénéficiaires du Programme fédéral de santé intérimaire que vous trouverez ci-joint. Ce document est également accessible en ligne, à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugiés/exterieur/pfsi-feuillelet-info.asp>.

Admissibilité et type de couverture PFSI: Vérification

<https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>

- Créer un compte - obtenir numéro de fournisseur
 - Médecin qui n'a pas de numéro peut voir le patient et obtenir ensuite le numéro (sera couvert rétroactivement)
- En ligne: Inscrire le numéro d'identification du demandeur d'asile
- Par téléphone: Medavie Croix Bleue
- Si on n'a pas le numéro d'identification du demandeur d'asile
 - Établissement ou clinicien avec numéro de fournisseur peut donner le nom à Medavie Croix Bleue et (généralement) obtenir le numéro d'identification

Expiration et renouvellement du certificat

- Aucun avis d'expiration n'est envoyé au demandeur d'asile
 - Date d'expiration inscrite sur le Document du demandeur d'asile, Certificat d'admissibilité au PFSI ou le Certificat de prolongation
- Délais de renouvellement : 4-8 semaines
 - Soumettre la demande de renouvellement au moins un mois avant l'expiration
- Renouvellement du certificat PFSI
 - Formulaire + copie du PFSI expiré + photo
 - Date de renouvellement?
 - Ne semble pas y avoir de politique uniforme à CIC
 - Date de réception de la demande OU Date de traitement de la demande par CIC
 - PFSI valide est nécessaire pour l'accès à la couverture du Québec

Changement de type de couverture PFSI

- À chaque fourniture de service: vérifier la couverture le jour même et photocopier la page
- SAUF en cas d'hospitalisation (depuis le 1^{er} sept. 2013)
 - Couverture à l'admission: reste la même pendant 30 jours
 - Ensuite: vérification au 30 jours

<https://www.medavie.bluecross.ca/cs/BlobServer?blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadername2=MDT-Type&blobkey=id&blobwhere=1187212849759&blobheader=application%2Fpdf>

Médicaments – procédures

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/professionnels/infolettres/2012/info087-2.pdf>

Prestataires d'aide sociale

Présenter au pharmacien
Document du demandeur d'asile
ou
Certificat d'admissibilité au PFSI
+
Carnet de réclamation - aide
sociale

Non-prestataires

1. Inscription à un régime privé
ou au régime public
d'assurance médicaments
(RAMQ)
2. Présenter au pharmacien
Document du demandeur d'asile
ou
Certificat d'admissibilité au PFSI
+
Document '*Confirmation de votre
couverture pour les médicaments
d'ordonnance fournis au Québec*'
(RAMQ)
ou assurance privé



À Montréal: Si un demandeur d'asile éligible au PFSI éprouve des difficultés à recevoir des soins de santé, l'intervenant peut contacter:

Lyne Boucher

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Lyne_Boucher-rr06@ssss.gouv.qc.ca

(514) 286-6500, poste 6377

Soins non-couverts: alternatives

- Clinique dentaire du Montreal Children's – enfants de 3 à 7 ans
(514) 412-4479
- Cliniques universitaires
- Médicaments gratuits fournis par des compagnies pharmaceutiques pour motifs humanitaires
- Essais cliniques
- Médecins du Monde: pas pour les patients éligibles au PFSI



Pour plus d'informations:
Janet Cleveland
janet.cleveland@mail.mcgill.ca